

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Aqualin Pro  
Mise à jour : 21.01.2022

Version (Révision) : 7.0.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Arbezol Aqualin Pro (05576-009142)**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Préservation du bois pour usage extérieur / Application voir fiche technique / pour les utilisateurs public et les utilisateurs professionnels

Autorisation : CH-2012-0036.01.0001 ( incolore)

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant/fournisseur :** Bosshard-Farben AG  
**Rue/Boîte Postale :** Ifangstrasse 97  
Case Postale  
**Sigle du pays/Code postal/Localité:** 8153 Rümlang  
**Téléphone :** ++41 44 817 74 74  
**E-mail :** bosshard@bosshard-farben.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse ++41 44 251 51 51 Kurzwahl 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

###### Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

###### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales en vigueur.

###### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient BUTYLCARBAMATE DE 3-IODO-2-PROPYNYLE ; 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; 2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1). Peut produire une réaction allergique.

###### Indices

Ne peut pas être utilisé à l'intérieur.  
Ne peut pas être utilisé pour le bois entrant en contact direct avec des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux.

#### 2.3 Autres dangers

Aucune

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Composants dangereux

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Aqualin Pro  
Mise à jour : 21.01.2022

Version (Révision) : 7.0.0

BUTYLCARBAMATE DE 3-iodo-2-propynyle ; N°CE : 259-627-5 ; N°CAS : 55406-53-6

Poids :  $\geq 0.5 - < 1$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H331 STOT RE 1 ; H372 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Limites de concentrations spécifiques : (M Chronic=1) • (M Acute=10)

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120761540-60-xxxx ; N°CE : 220-120-9 ; N°CAS : 2634-33-5

Poids :  $\geq 0.005 - < 0.05$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400

Limites de concentrations spécifiques : Skin Sens. 1 ; H317: C  $\geq 0.05$  %

2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120764690-50-xxxx ; N°CE : 220-239-6 ; N°CAS : 2682-20-4

Poids :  $\geq 0.00015 - < 0.0015$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 2 ; H330 Acute Tox. 3 ; H301 Acute Tox. 3 ; H311 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1A ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 2 ; H411 EUH071

Limites de concentrations spécifiques : Skin Sens. 1A ; H317: C  $\geq 0.0015$  % • (M Acute=10)

MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120764691-48-xxxx ; N°CAS : 55965-84-9

Poids :  $\geq 0.00015 - < 0.0015$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 2 ; H310 Acute Tox. 2 ; H330 Acute Tox. 3 ; H301 Skin Corr. 1C ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1A ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 EUH071

Limites de concentrations spécifiques : Eye Dam. 1 ; H318: C  $\geq 0.6$  % • Skin Corr. 1C ; H314: C  $\geq 0.6$  % • Eye Irrit. 2 ; H319: C  $\geq 0.06$  % • Skin Irrit. 2 ; H315: C  $\geq 0.06$  % • Skin Sens. 1A ; H317: C  $\geq 0.0015$  % • (M=100)

### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

#### Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Consulter impérativement un médecin.

#### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une réaction allergique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Aqualin Pro  
Mise à jour : 21.01.2022

Version (Révision) : 7.0.0

Aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Jet d'eau pulvérisée

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### 5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Ne pas inhaler les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail. L'air doit être aspiré lors des travaux de pulvérisation. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

##### Mesures de protection

###### Mesures de lutte contre l'incendie:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Demandes d'aires de stockage et de récipients

L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devraient être en matériau non conducteur. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

##### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de acide fort, base forte, agent oxydant

Classe de stockage (TRGS 510) ( D ) : 12

##### Autres indications relatives aux conditions de stockage

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Aqualin Pro

Mise à jour : 21.01.2022

Version (Révision) :

7.0.0

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Observer le mode d'emploi. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. Dans le cadre de leurs tâches générales, tous les employeurs déterminent les risques pour la sécurité et la santé de leurs employés qui surviennent dans leur entreprise et prennent les mesures de protection et les instructions nécessaires conformément aux normes techniques reconnues. (Suisse : directive EKAS n° 6508)

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

DIOXYDE DE TITANE ; N°CAS : 13463-67-7

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )  
Paramètre : A: fraction respirable  
Valeur seuil : 3 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : SSC  
Version : 31.01.2020

BUTYLCARBAMATE DE 3-IODO-2-PROPYNYLE ; N°CAS : 55406-53-6

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )  
Valeur seuil : 0.12 mg/m<sup>3</sup> / 0.01 ml/m<sup>3</sup>  
Remarque : S SSC  
Version : 31.01.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( CH )  
Valeur seuil : 0.24 mg/m<sup>3</sup> / 0.02 ml/m<sup>3</sup>  
Remarque : S SSC  
Version : 31.01.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )  
Valeur seuil : 0.005 ppm / 0.058 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(I)  
Remarque : Sh, Y  
Version : 27.10.2020

MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )  
Paramètre : E: fraction inhalable  
Valeur seuil : 0.2 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : S SSC  
Version : 31.01.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( CH )  
Paramètre : E: fraction inhalable  
Valeur seuil : 0.4 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : S SSC  
Version : 31.01.2020

### 8.2 Contrôles de l'exposition

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Aqualin Pro  
Mise à jour : 21.01.2022

Version (Révision) : 7.0.0

### Protection individuelle

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

### Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

### Protection de la peau

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués, conforme à EN 374. Matériau approprié NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) > 240 min. Epaisseur du matériau des gants Indice de protection classe 5.

#### Protection corporelle

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### Protection respiratoire

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Masques à filtre combiné A2 - P2 pour les travaux de courte durée.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État : liquide:

Couleur : différent, selon la coloration

#### Odeur

caractéristique

#### Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :		Aucune donnée disponible
Point de congélation :		Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	non déterminé
Température de décomposition :		Aucune donnée disponible
Point éclair :		non applicable
Température d'auto-inflammabilité :		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité :		Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité :		Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur :	( 50 °C )	non déterminé
Densité :	( 20 °C )	1 g/cm <sup>3</sup>
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )	non applicable
Soluble dans l'eau:	( 20 °C )	miscible
pH :	( 20 °C / 100 g/l )	env. 9
log P O/W :		Aucune donnée disponible
Temps d'écoulement :	( 20 °C )	env. 15 s
Viscosité cinématique :	( 40 °C )	DIN gobelet 4 mm
Seuil olfactif :		Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur :	( 20 °C )	Aucune donnée disponible

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Aqualin Pro  
Mise à jour : 21.01.2022

Version (Révision) : 7.0.0

Vitesse d'évaporation :

Aucune donnée  
disponible

Solides inflammables :

Aucune donnée disponible.

Gaz inflammables :

Aucune donnée disponible.

Propriétés explosives :

Aucune donnée disponible.

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Réaction exothermique avec: Acide Comburant.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. La respiration de solvants en qualités dépassant les limites de la valeur MAK est nuisible à la santé; elle peut irriter les muqueuses et l'appareil respiratoire, provoquer des maladies de foie ou des reins ainsi qu'une atteinte au système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, évanouissement. Des contacts prolongés ou répétés sont susceptibles de troubler la rélipidation naturelle de la peau et d'en causer le dessèchement. L'absorption du produit par le corps à travers la peau est possible. Les éclaboussures de solvant peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ; N°CAS : 55406-53-6)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : >1056-1795mg/kg  
Méthode : OECD 423

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ; N°CAS : 55406-53-6)  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Canin  
Dose efficace : >2000 mg/kg

##### Toxicité aiguë par inhalation

Paramètre : CL50 (Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ; N°CAS : 55406-53-6)  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 0.67 mg/m3  
Durée d'exposition: 4 h  
Paramètre : CL50 (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Aqualin Pro  
Mise à jour : 21.01.2022

Version (Révision) : 7.0.0

Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 0,33 g/m<sup>3</sup>  
Durée d'exposition: 4 h

### Corrosion

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

Paramètre : CL50 (Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ; N°CAS : 55406-53-6)

Espèce : *Oncorhynchus mykiss*

Dose efficace : 0.067 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : CL50 (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)

Espèce : *Oncorhynchus mykiss*

Dose efficace : 0.22 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

#### Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ; N°CAS : 55406-53-6)

Espèce : *Daphnia magna* (puce d'eau géante)

Dose efficace : 0.16 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)

Espèce : *Daphnia magna* (puce d'eau géante)

Dose efficace : 0.1 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

#### Toxicité bactérielle

Paramètre : EC50 (Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ; N°CAS : 55406-53-6)

Espèce : *Scenedesmus subcapitata*

Dose efficace : 0.022 mg/l

Temps d'exposition : 72 h

Méthode: OECD 201

Paramètre : EC50 (MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)

Espèce : *Pseudokirchneriella subcapitata*

Dose efficace : 0.0048 mg/l

Temps d'exposition : 72 h

Méthode: OECD 209

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Aqualin Pro  
Mise à jour : 21.01.2022

Version (Révision) : 7.0.0

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

##### Après utilisation conforme

##### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

03 02 05 S

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisation

08-02 Autres produits de protection du bois

CH-2012-0036.01.001

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

#### Directives nationales

##### Technische Anleitung Luft (TA-Luft) ( D )

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

##### Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe ( D ) : 3 (Présente un très grave danger pour l'eau.)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Aqualin Pro  
Mise à jour : 21.01.2022

Version (Révision) : 7.0.0

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Classe risque aquatique (WGK)

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA - International Air Transport Association  
IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level  
LOEL - Lowest Observed Effect Level  
NOAEL - No Observed Adverse Effect Level  
NOEC - No Observed Effect Concentration  
NOEL - No Observed Effect Level  
OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development  
VOC - Volatile Organic Compounds  
AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen  
Voir tableau sur le site [www.euphrac.eu](http://www.euphrac.eu).

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Arbezol Aqualin Pro

**Mise à jour :** 21.01.2022

**Version (Révision) :**

7.0.0

---

H331	Toxique par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---